

Compte rendu du conseil de communauté du 12 avril 2016

L'an deux mille seize, le douze avril à dix neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, dûment convoqués par le Président Yves SEJOURNE, le six avril deux mille seize, se sont réunis à l'espace Flambeau de Mirecourt.

Présents : BABOUHOT Nathalie, BARBIER Elisabeth, BISCH Stéphane, BLONDELLE Marc, CHARLES Bernard, CHERRIER Didier, CHIARAVALLI Danièle, CLÉMENT Valérie, COMESSE Laurent, COUSOT Jean-Luc, DAVAL Philippe, ÉVROT Bernard, FERRY Jean-Luc, GÉRARD Jean-Claude, GIRON Philippe, GREPINET Gérard, HENRION Edwige, ITHIER André, JEAN Norbert, JOIGNY Pascal, LE DREAU Georges, LITAIZE Jean-Claude, MAILLARD Dominique, MALLERET Fabien, MOINE Marie-Odile, MOREAU Christian, NICOLAS Philippe, OSWALD André, PERRIN Denny, PERRIN Hervé, PICARD Christian, PIROUÉ Béatrice, PRÉAUT Marie-Laure, RENAULT Gilbert, RUGA Roland, SANCIER Jean-Claude, SÉJOURNÉ Yves, SOMNY Corinne, THIÉBAUT Gilbert, THOUVENIN Christian, TOCQUARD Roland, VALANCE Serge, VIDAL Françoise, VINOT Daniel.

Absents excusés : BAILLY Laurence, DEL Michel, DUBUC Pascale, FY Patrice, GAND Jean-Michel, JAMIS Patrice, LAIBE Jean-François, LEVAL Marie-Claire, MARA Hervé, SERDET Daniel, RENAUX Serge, WALTER Anouk.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Pouvoir de BAILLY Laurence à BARBIER Elisabeth ; de DEL Michel à VALANCE Serge, DUBUC Pascale à SOMNY Corinne ; de FY Patrice à VINOT Daniel ; de JAMIS Patrice à PERRIN Hervé ; de LAIBE Jean-François à RUGA Roland, de LEVAL Marie-Claire à JEAN Norbert, de MARA Hervé à SÉJOURNÉ Yves, de SERDET Daniel à BABOUHOT Nathalie, de RENAUX Serge à ITHIER André et de WALTER Anouk à VIDAL Françoise.

Assistaient à la séance : MM. Jean-Pierre BEGEL - Mathieu SCHICKEL - Jean-Marc MEZUREUX - Aurélien DENIS - Mme Marie-Odile HAUGUEL-LEGROS.

Le Président constate que le quorum est atteint : 44 présents - 11 pouvoirs = 55 votants.

- **Approbation des procès-verbaux des réunions du 17/12/2015 et du 09/02/2016 ;**
VOTE : unanimité
- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 15 avril 2014 modifiée par délibération en date du 24 novembre 2015) :**
 - **Décision n°2016-5 du 03/02/16** : Signature de la convention de location d'un terrain de 3 500 m² situé à Poussay (Lieudit La Voivre - parcelle section Z 279) pour le stockage des boues d'épuration et appartenant à l'EARL COLNET, pour un montant de 762,25 € ;
 - **Décision n°2016-6 du 11/02/16** : Signature de conventions de mise à disposition de la piscine intercommunale au Club Subaquatique "l'Espadon Mirecurtien", à l'association Aqualoisirs et à la Gymnastique Volontaire "La Mirecurtienne" (17 € par heure pour l'occupation du bassin sans personnel) ;
 - **Décision n°2016-7 du 16/02/16** : Prescription d'une enquête publique sur les dispositions relatives au projet de zonage d'assainissement de la commune d'Ambacourt ;
 - **Décision n°2016-8 du 25/02/16** : Fixation du tarif du transport et du traitement des eaux usées de la laiterie de M.GAUTHIER, sise au 5 rue de la gare à Hymont, sur la base du paiement forfaitaire de la redevance d'assainissement sur un volume d'eau rejeté estimé à 500 l/j sur 365 j/an, soit 182,50m³/an, à compter du 1er janvier 2016 ;
 - **Décision n°2016-9 du 08/03/16** : Signature d'une convention de stage avec l'Université de Lorraine et Mlle DREIDEMY Léa pour la période du 14 mars au 14 septembre 2016 ;

VOTE : unanimité

- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 15 avril 2014) :**
 - **Décision n°2016-4 du 26/01/16 :** Demande de subvention à l'Agence de l'eau et au Conseil Départemental pour la 2ème tranche des travaux d'assainissement collectif à Ambacourt.
Montant estimatif de la dépense : 287 949 € HT avec une aide prévisionnelle de 50 400 € de l'AE et de 74 550 € du CD88 ;
 - **Décision n°2016-5 du 23/02/16 :** Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour la 2ème tranche des travaux d'assainissement collectif à Juvaincourt. Montant estimatif de la dépense : 329 880 € HT avec une aide prévisionnelle de 30 % ;
 - **Décision n°2016-6 du 23/02/16 :** Signature d'un compromis de vente pour la cession d'une partie des parcelles de l'ancien site industriel ECB à Poussay (8 172 m²) à la SCI du Xaintois pour un montant de 120 000 € TTC ;
 - **Décision n°2016-7 du 10/03/16 :** Demande de subvention au Conseil Départemental pour la création d'une aire de lavage, d'un allée piétonne et aménagement d'une zone de transit sur la déchèterie
Montant estimatif de la dépense : 70 000 € HT avec une aide prévisionnelle de 14 350 € (20,5 %) du CD88 ;
- VOTE : 53 pour et 2 abstentions (SOMNY, DUBUC)**

I. Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Par courrier daté du 7 mars 2016, M. Vivien LOGIE a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, ce qui entraîne la perte du mandat de conseiller communautaire.

Aux termes de l'article L 273-10 du code électoral (dispositions spéciales aux communes de plus de 1000 habitants), lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

En l'espèce à Mirecourt, c'est donc le premier conseiller municipal non conseiller communautaire de la liste des candidats à l'élection municipale, de même sexe que M. LOGIE, qui va le remplacer, et il s'agit de M. Marc BLONDELLE.

Le conseil communautaire en prend acte.

2. Comptes administratifs 2015

Le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de M. MOREAU Christian, le Président Yves SEJOURNE ayant quitté la salle, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 dressés par le Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de 2015, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, moins une voix le Président étant sorti :

- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs en grandes masses et les résultats comme suit :

budget principal du Pays de Mirecourt					
		investissement		fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultats 2014			679 554.92		2 031 272.94
résultats 2015		- 310 350.03			548 691,12
total			369 204.89		2 579 964.06
RAR dépenses 2015		- 289 158.00			
TOTAL RAR inclus			80 046.89		
Gestion des Équipements					
		investissement		fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultats 2014			20 436.95	-315 175.64	
résultats 2015		- 23 978.35		-67 110.80	
total		- 3 541.40		-382 286.44	
RAR dépenses 2015		-10 730,00			
TOTAL RAR inclus		-14 271,40			
Aéropôle					
		investissement		fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultats 2014		-315 287.42		-370 666.26	
résultats 2015		-50 682.04		-1 152.66	
total		-365 969.46		-371 818.92	

- Constate aussi bien dans la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de clôture, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes du bilan d'entrée.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci avant.

3. Comptes de gestion 2015

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer au sujet des comptes de gestion 2015 de la communauté de communes.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la l'unanimité des membres présents et représentés:

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la C-C du Pays de Mirecourt de

- l'exercice 2015 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
 - Déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

4. Affectation des résultats 2015

Le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'affecter les résultats en report à nouveau au budget primitif 2016 de la Communauté, comme suit :

A - Affectation des résultats 2015 (Aéropôle).

Le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'affecter les résultats en report à nouveau au budget primitif 2016 de la Communauté, comme suit (Aéropôle) :

Article 001 D	365 969,46 €
Article 002 D	371 818,92 €

B - Affectation des résultats 2015 (Gestion des Équipements).

Le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'affecter les résultats en report à nouveau au budget primitif 2016 de la Communauté, comme suit (Gestion des Équipements) :

Article 001 D	3 541,40 €
Article 002 D	382 286,44 €

C - Affectation des résultats 2015 - budget principal.

Le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'affecter les résultats en report à nouveau au budget primitif 2016 de la Communauté, comme suit :

	Dépenses	Recettes
affectation c/ 1068		0
report 002	F	2 579 964.06
report 001	I	369 204.89

5. Reprise des résultats 2015 du budget assainissement du SIVOM de l'Agglomération Mirecurtienne au budget primitif assainissement 2016 de la communauté de communes

Le Président propose au Conseil de Communauté de reprendre les résultats 2015 du budget assainissement SIVOM de l'Agglomération Mirecurtienne au budget primitif assainissement 2016 de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de reprendre les résultats 2015 du budget assainissement SIVOM de l'Agglomération Mirecurtienne au budget primitif assainissement 2016 de la communauté de communes, comme suit :

- Section Investissement

Résultat de clôture 2015 du budget Assainissement SIVOM : + 246 577.62 €

Reprise des restes à réaliser au budget primitif 2016 Assainissement de la Communauté de Communes :

Dépenses : 255 360 €

Recettes : 216 028 €

- Section de fonctionnement

Résultat de clôture 2015 du budget Assainissement SIVOM : + 1 052 096.11 €

6. Reprise des résultats 2015 du budget annexe assainissement de la commune de Puzieux au budget primitif assainissement 2016 de la communauté de communes

Le Président propose au Conseil de Communauté de reprendre les résultats 2015 du budget annexe assainissement de la commune de Puzieux au budget primitif assainissement 2016 de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De reprendre une partie du résultat de clôture arrêté au 31/12/2015 du budget annexe assainissement de la commune de PUZIEUX.

- Dit que cette somme est de 26 184 €

- Précise que lors d'un transfert, en plein propriété, les opérations budgétaires et comptables de transfert de résultat de clôture sont des opérations réelles et il convient donc d'inscrire au budget primitif 2016 assainissement de la Communauté de Communes le crédit ci-après :

- Section Investissement Recettes

- C 1068 : 26 184 € (opération budgétaire réelle).

7. Participation financière pour la gestion des réseaux unitaires pour l'année 2016

Le Président rappelle la délibération en date du 17 décembre 2015 instaurant une participation financière au titre de la gestion des réseaux unitaires pour les communes reliées à un système d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2016

Il précise qu'il faut à présent définir le montant pour l'année 2016 et la méthode de calcul de la dite participation financière au titre de la gestion des réseaux unitaires.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de prendre compte les dépenses de l'année 2015 pour le calcul de la dite participation ;
- décide que le montant de la dite participation au titre de l'année 2016 est de 150 568,39 € TTC ;
- décide que la clé de répartition communale de la dite participation est définie de manière identique à la clé de répartition du SIVOM de l'Agglomération Mirecurtienne pour l'année 2015, à savoir :

Hymont	9 305,13 €	6,18%
Mattaincourt	13 987,80 €	9,29%
Mirecourt	111 721,75 €	74,20%
Poussay	12 346,61 €	8,20%
Ramecourt	3 207,11 €	2,13%
TOTAL	150 568,39 €	100,00%

- autorise le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

8. Subventions aux associations, écoles et structures partenaires pour l'année 2016

Le Président présente aux membres du conseil de communauté les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2016, examinés par le bureau et présentés par les associations, écoles et structures partenaires.

Les membres du bureau proposent d'attribuer et de verser les subventions, pour un total de 329 569,40 € (dont 38 426 € accordées en 2015 et non versées), et demandent que chaque subvention soit assortie d'une demande de bilan/évaluation afin de permettre la pérennisation éventuelle de cette participation.

Les conditions d'attributions suivantes ont été appliquées :

- pas de participation au fonctionnement, prise en compte uniquement de l'événementiel, dans le cadre des statuts de la CCPM ;
- pas de soutien aux événements extérieurs au territoire, sauf si la CCPM est représentée ;
- proratisation de la subvention allouée par rapport au budget prévisionnel, puis régularisation en fonction du budget final et après vérification des factures ;
- compte rendu de l'opération, bilan budgétaire certifié par le Président de l'association et factures fournies obligatoirement ;
- date limite de paiement de la subvention : février n+1 ;
- enveloppe moyenne annuelle de 50 000 euros consacrée aux subventions aux associations.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité des voix des membres présents et représentés par neuf abstentions (ITHIER, RENAUX, VINOT, FY, CHARLES, JEAN, LEVAL, DUBUC et SOMNY) et 43 pour (PREAUT, BLONDELLE et CHIARAVALLI n'ayant pas participé au vote):

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations, écoles et structures partenaires du territoire d'un montant total de 329 569,40 € (dont 38 426 € accordées en 2015 et non versées);
- décide de geler jusqu'à nouvel ordre la subvention de 2 000 € accordée à l'association des « Amis du Vieux Mirecourt Regain » ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016 de la Communauté de Communes ;
- donne pouvoir au Président d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à ces projets.

9. Redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers pour l'année 2016

Le Président propose d'actualiser la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers à

compter du 1er janvier 2016.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer le tarif de la redevance spéciale à 0,040€/litres pour l'année 2016.

10. Fixation et harmonisation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer au sujet des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016 au sujet de l'harmonisation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur trois ans à compter de l'année 2016 :

année	2015		2016		2017		2018	
zone	1	2	1	2	1	2	1	2
taux	13,64	10,95	13,53	11,73	13,41	12,52	13,30	13,30

• **zone n° 1 (13,53 %)** composée des communes suivantes (pour mémoire taux 2015 : 13,64 %) : Ambacourt, Baudricourt, Chauffecourt, Domvallier, Hymont, Juvaincourt, Mattaincourt, Maziro, Mirecourt, Poussay, Puzieux, Ramecourt, Thiraucourt et Villers ;

• **zone n° 2 (11,73 %)** composée des communes suivantes (pour mémoire taux 2015 : 10,95 %) : Biécourt, Blémerey, Boulaincourt, Chef-Haut, Dombasle-en-Xainthois, Frenelle-la-Grande, Frenelle-la-Petite, Madecourt, Oëlleville, Remicourt, Repel, Rouvres-en-Xainthois, Saint-Prancher, Totainville, Valleroy-aux-Saules et Vroville ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de fixer, pour l'année 2016, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivants : 13,53 % pour les communes de la zone 1 et de 11,73 % pour les communes de la zone 2 ;
- Décide d'appliquer une harmonisation des taux des deux zones sur trois ans à compter de l'année 2016, en vue d'une unification progressive ;
- Charge le Président de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

11. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016

Le Président propose au Conseil de délibérer au sujet du maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver les taux des taxes directes locales pour 2016 :

- taxe d'habitation : 3,44 % ;
- taxe sur le foncier bâti : 2,11 % ;
- taxe sur le foncier non bâti : 3,32 % ;
- cotisation foncière des entreprises unique : 27,68 % (taux cible de convergence, calculé à partir de la moyenne pondérée des taux de CFE des communes membres de la CCPM).

12. Commission intercommunale des impôts directs

Le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer au sujet d'une proposition de désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs à soumettre au directeur départemental des finances publiques.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider la proposition de désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs à soumettre au directeur départemental des finances publiques :

Président membre de droit	
20 commissaires titulaires	20 suppléants
VINOT Daniel HENRION Edwige RENAULT Gilbert VALANCE Serge LE DREAU Georges MAILLARD Dominique NICOLAS Philippe ITHIER André THIEBAUT Gilbert GIRON Philippe JOIGNY Pascal CHARLES Bernard PERRIN Ervé PERRIN Denny OSWALD André PICARD Christian GERARD Jean-Claude THOUVENIN Christian	TOCQUARD Roland DEL Michel LITAIZE Jean-Claude MOREAU Christian SANCIER Jean-Claude PIROUE Béatrice CHERRIER Didier COMESSE Laurent GREPINET Gérard COUSOT Jean-Luc BISCH Stéphane VIDAL Françoise EVROT Bernard FERRY Jean-Luc BARBIER Elisabeth GAUTHIER Denis Jean Norbert RENAUX Serge
<u>2 domiciliés hors de la CCPM :</u> DIDELOT Franck (Vittel) BAUDRY Vincent (Epical)	<u>2 domiciliés hors de la CCPM :</u> NICOLAS Maurice (Pont-sur Madon) DRUAUX Didier (Ménil-en- Xaintois)

13. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

le Président précise qu'il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions et des attributions entre les communes et l'établissement de coopération intercommunale en application du 5° du I de l'article L.2336-3 (contributions) et du II de l'article L. 2336-5 (attributions) du code général des collectivités territoriales.

FPIC pour l'année 2016 :

- Prélèvement de l'ensemble intercommunal : 0 €
- Reversement au profit de l'ensemble intercommunal : 370 000 € (estimation)
- Solde de l'ensemble intercommunal : 370 000 € (estimation)

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- que la contribution au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales est intégralement supportée par l'établissement public de coopération intercommunale.

- que l'attribution au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales est intégralement versée à l'établissement public de coopération intercommunale.
- que chaque année sera dressé un tableau des contributions et des attributions de l'EPCI et de chacune de ses communes membres communiqués au représentant de l'Etat dans le département.

14. Budgets primitifs 2016

Le Président donne lecture au Conseil de Communauté des 4 budgets primitifs 2016 (Budget principal - Gestion des Équipements - Aéroport - Assainissement) de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, arrêtés en dépenses et en recettes comme suit :

A - Budget primitif 2016 (Budget annexe de l'« Aéroport »).

Le Président donne lecture au Conseil de Communauté du Budget Primitif 2016 (Budget annexe de l'« Aéroport ») de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, arrêté à des montants égaux en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 977 406.00 €
- section d'investissement 1 023 151.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés, M. FERRY ayant dû quitter la séance :

- Décide d'approuver le budget primitif 2016 de la Communauté (Budget annexe de l'« Aéroport »), tel qu'il est présenté par son Président, voté au niveau du chapitre dans les sections d'investissement et de fonctionnement.

B - Budget primitif 2016 - Budget annexe « gestion des équipements »

Le Président donne lecture au Conseil de Communauté du Budget Primitif 2016 « gestion des équipements » de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, arrêté à des montants égaux en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'exploitation 560 982,00 €
- section d'investissement 282 222,00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés, M. FERRY ayant dû quitter la séance :

- Décide d'approuver le budget primitif 2016 – budget annexe « gestion des équipements » de la Communauté, tel qu'il est présenté par son Président, voté au niveau du chapitre dans les sections d'investissement et de fonctionnement.

C - Budget primitif 2016 - Budget annexe « assainissement »

Le Président donne lecture au Conseil de Communauté du Budget Primitif 2016 « assainissement » de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, arrêté à des montants égaux en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'exploitation 2 208 155,00 €
- section d'investissement 3 054 251,00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés, M. FERRY ayant dû quitter la séance :

- Décide d'approuver le budget primitif 2016 - Budget annexe « assainissement » de la Communauté, tel qu'il est présenté par son Président, voté au niveau du chapitre dans les sections d'investissement et de fonctionnement.

D - Budget primitif 2016 (Budget Principal).

Le Président donne lecture au Conseil de Communauté du Budget Primitif 2016 (Budget principal) de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
- section d'investissement	2 644 892,00 €	2 644 892,00 €
- section de fonctionnement	6 606 277,00 €	7 447 277,00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, M. FERRY ayant dû quitter la séance :

- Décide d'approuver le budget primitif 2016 de la Communauté (Budget principal), tel qu'il est présenté par son Président, voté au niveau du chapitre dans les sections d'investissement et de fonctionnement.

15. Cession de parcelles de l'ancien site industriel ECB

Le Président présente le projet de cession d'une partie des parcelles de l'ancien ensemble industriel ECB situé à Poussay à la société SCI du Xaintois.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à la majorité des voix des membres présents et représentés par deux contre (Mmes DUBUC et SOMNY), deux abstentions (Mme CHIARAVALLI, et M. FY) et 48 pour (Mme BABOUHOT et M. BLONDELLE n'ayant pas participé au vote et M. FERRY ayant dû quitter la séance) :

- décide d'autoriser son Président à signer l'acte de vente d'une parcelle située à Poussay à détacher des parcelles cadastrées section AE n°15, n°32, n°34, n°47 et n°50, d'une surface totale de 8 172 m², avec la société SCI du Xaintois, pour le prix de 120 000 € TTC ;
- précise que les actes seront rédigés par Maître FRANTZEN-BONTEMPS, notaire à Mirecourt ;
- autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

16. Contrat de territoire 2016-2017 avec le Conseil Départemental des Vosges

Le Président présente le projet de contrat de territoire 2016-2017 avec le Conseil Départemental des Vosges.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'autoriser son Président à signer le contrat de territoire 2016-2017 avec le Conseil Départemental des Vosges ;
- de charger le Président de solliciter l'aide du Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation des actions et projets retenus dans le contrat ;
- autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

17. Assainissement non collectif de la commune de Thiraucourt

Le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer au sujet du remboursement à la commune de Thiraucourt des études payées par la commune en 2015 pour l'assainissement non collectif. La somme à verser à la commune s'élève à 2 610 €.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de verser à la commune de Thiraucourt la somme de 2 610 €, correspondant aux études payées par la commune en 2015 pour l'assainissement non collectif ;
- autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

18. Rénovation du COSEC de Mirecourt

Le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer au sujet du remboursement à la commune de Mirecourt des études payées par la commune en 2015 pour la rénovation du COSEC. La somme à verser à la commune s'élève à 14 723 €.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à la majorité des voix des membres présents et représentés par deux contre (MM. ITHIER et RENAUX) et 52 pour, M. FERRY ayant dû quitter la séance :

- décide de verser à la commune de Mirecourt la somme de 14 723 €, correspondant aux études payées par la commune en 2015 pour la rénovation du COSEC ;
- autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

19. Tableau des effectifs

Le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer au sujet de la modification du tableau des effectifs à compter du 01/04/2016 pour faire suite aux propositions d'avancement de grade de l'année 2016.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- de transformer un emploi de technicien principal de 2ème classe (suppression) en un emploi technicien principal de 1ère classe (création) au sein du service de collecte des ordures ménagères ;
- de transformer un emploi d'adjoint technique de 1ère classe (suppression) en un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe (création) au sein du service de collecte des ordures ménagères ;
- de transformer un emploi d'adjoint technique de 2ème classe (suppression) en un emploi d'adjoint technique de 1ère classe (création) au sein du service de collecte des ordures ménagères ;
- de transformer un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe (suppression) en un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (création) au sein du service des écoles ;
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence avec effet au 1er avril 2016 et joint ultérieurement aux documents budgétaires de la Communauté de Communes ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant au budget principal de la communauté de communes ;
- d'autoriser son Président à signer tous documents nécessaires à la mise en application de ce tableau des effectifs.

20. Mutualisation du logiciel de gestion des marchés publics

Le Président propose au Conseil de Communauté de délibérer au sujet de la mutualisation du logiciel de gestion des marchés publics avec la commune de Mirecourt.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de mutualiser du logiciel de gestion des marchés publics avec la commune de Mirecourt, pour un coût prévisionnel de 2 160 € à verser à la commune de Mirecourt ;
- autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

21. Questions et informations diverses

Points supplémentaires :

A - Composition des commissions au 12/04/2016 :

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité des voix des membres présents et représentés par : une abstention (M. GERARD) et 53 pour, M. FERRY ayant dû quitter la séance, désigne les membres suivants :

1. Finances et administration générale

Présidence de la commission : Yves SEJOURNE

MM. FY, NICOLAS, PERRIN, COMESSE, MAILLARD, GIRON, VALANCE, FERRY

2. Enfance - jeunesse, affaires scolaires

Présidence de la commission : Christian THOUVENIN

MM. et Mme GERARD, RENAUX, JEAN, SANCIER, CHARLES, CLEMENT, CHIARAVALLI, SOMNY, RENAULT

3. Développement économique, emploi, commerce et artisanat, développement durable

Présidence de la commission : Philippe NICOLAS

MM. et Mme LAIBE, JAMIS, MAILLARD, BABOUHOT, RENAULT, GIRON, FY, MALLERET

4. Vie associative, communication

Présidence de la commission : Edwige HENRION

MM. et Mme MALLERET, WALTER, VIDAL, PREAUT, CLEMENT, CHIARAVALLI,

5. Travaux, assainissement, accessibilité, aire d'accueil des gens du voyage, gestion du patrimoine intercommunal

Présidence de la commission : Georges LE DREAU

MM. et Mme RUGA, OSWALD, MOREAU, RENAULT, VALANCE, DEL, PICARD, THIEBAULT, LEVAL

6. Aménagement du territoire, GEMAPI, habitat et cadre de vie, services à la population, équipements sportifs

Présidence de la commission : Dominique MAILLARD

MM. et Mme FY, PERRIN, VIDAL, RUGA, OSWALD, RENAULT, LAIBE, MALLERET, SOMNY, DUBUC

7. Collecte des ordures ménagères et déchetterie

Présidence de la commission : Stéphane BISCH

MM. et Mme SANCIER, CHARLES, COUSOT, SERDET, RENAULT, DEL, FY, PERRIN, RUGA

8. Tourisme, culture

Présidence de la commission : Nathalie BABOUHOT

MM. et Mme COUSOT, WALTER, SERDET, CHIARAVALLI, NICOLAS, PREAUT

B- Frais scolaires 2014-2015 :

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide que la participation du SIVU de Bellevue aux frais scolaires de fonctionnement de l'école de Oëlleville pour l'année 2014/2015 s'élève à 1081,59 € ;
- autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

Ordre du jour terminé. La séance est levée à 21h25.